



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 20 avril 2023 — N° 35

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 41.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Denis Boucher, intronisé au Temple de la renommée du baseball canadien.

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Arc-en-ciel Vaudreuil-Soulanges.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'accord du Vendredi saint.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) fait une déclaration afin de souligner la visite à l'Assemblée nationale du Conseil jeunesse de Drummondville.

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le lancement officiel de l'organisme Répît Québec.

20 avril 2023

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire de l’entreprise familiale Berger.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de demander un meilleur accès aux soins dentaires pour les citoyens de l’est du Bas-Saint-Laurent.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de féliciter la Maison des jeunes La Butte, lauréate d’un prix Hommage bénévolat-Québec.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Championnat canadien de hockey M18 AAA à Saint-Hyacinthe.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l’organisme Le Gîte Ami.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 40^e Défi sportif AlterGo.

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le Jour commémoratif du génocide arménien.

20 avril 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Séminaire des profs.

À 9 h 56, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 398 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l'école

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 398.

20 avril 2023

Mme la présidente communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 201 Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 524-20230420)

Mme Grondin (Argenteuil) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 201 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dépose :

Le rapport sur les impacts de l'exercice des pouvoirs de la Régie de l'énergie sur les prix et les pratiques commerciales dans la vente au détail d'essence ou de carburant diesel.

(Dépôt n° 525-20230420)

20 avril 2023

M. Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, dépose :

Le rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement.

(Dépôt n° 526-20230420)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 18 concernant le retrait des voies dédiées au transport en commun dans le cadre du projet de reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 28 mars 2023 par Mme Nichols (Vaudreuil).

(Dépôt n° 527-20230420)

Mme la présidente dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 du Commissaire à l'éthique et à la déontologie.

(Dépôt n° 528-20230420)

Dépôts de rapports de commissions

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 6, 18 et 19 avril 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions.

(Dépôt n° 529-20230420)

20 avril 2023

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 46 des Règles de fonctionnement, il est convenu de reporter au 25 avril 2023 le dépôt d'une pétition par M. Ciccone (Marquette).

Mme Nichols (Vaudreuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 70 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accès à Internet à haute vitesse sur le rang Saint-Antoine à Vaudreuil-Dorion et le chemin Saint-Antoine à Les Cèdres.

(Dépôt n° 530-20230420)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Drainville, ministre de l'Éducation, retire certains propos non parlementaires.

Mme la présidente rend une directive concernant la protection du droit de la députée indépendante de Vaudreuil de poser ses questions lors de la période des questions et réponses orales :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le droit pour les députés indépendants de poser une question lors de la période des questions et réponses orales est limité. En vertu de la répartition actuelle, la députée indépendante de Vaudreuil ne peut poser que trois questions par deux cycles de dix séances.

De plus, ce ne sont pas les députés indépendants qui décident à quel moment ils peuvent poser leurs questions. Ce sont plutôt les groupes parlementaires d'où proviennent les questions qui décident quelles questions leur céder.

20 avril 2023

Considérant ces importantes restrictions dont font déjà l'objet les questions des députés indépendants, il serait injuste qu'ils perdent l'occasion de poser l'une de leurs questions en raison du retard causé par le chahut ou du temps consacré aux questions de règlement.

Dans le passé, la présidence a utilisé son pouvoir général de protéger les droits de la minorité pour permettre à un député indépendant de poser une deuxième question complémentaire, malgré l'écoulement du temps normalement prévu pour la période de questions.

De la même manière, la députée indépendante de Vaudreuil pourra poser sa question principale et ses complémentaires, malgré l'écoulement des 45 minutes dévolues à la période des questions.

En effet, la période des questions et réponses orales se termine lorsque la présidence l'annonce. Seule la présidence peut prendre cette décision et ce n'est pas la lecture d'un chronomètre qui permet de déterminer la fin de la période de questions.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 19 avril 2023 sur la motion proposée par M. Kelley (Jacques-Cartier) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, telle qu'amendée.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que la tempête de verglas qui s'est abattue sur l'ouest du Québec le 5 avril dernier a entraîné des interruptions de l'alimentation en électricité pour plus d'un million de foyers et que certaines de ces interruptions ont perduré au-delà de sept jours;

QU'elle prenne acte que les phénomènes climatiques tels que des précipitations importantes de verglas ou des vents violents sont appelés à survenir plus fréquemment dans les prochaines années compte tenu des changements climatiques;

20 avril 2023

QU'elle rappelle que la Vérificatrice générale du Québec, dans un audit de performance rendu public en décembre 2022, soulignait que « la fiabilité du service de distribution d'Hydro-Québec s'est dégradée au cours des dernières années »;

QU'elle déclare qu'il est nécessaire de poursuivre les investissements afin d'assurer une plus grande résilience du réseau de distribution d'Hydro-Québec, notamment au chapitre du contrôle de la végétation près des lignes électriques et étudie la faisabilité d'un enfouissement sélectif des fils électriques;

QU'elle demande au gouvernement du Québec d'étudier l'application, en collaboration avec Hydro-Québec, du protocole de priorisation des rebranchements afin de pallier les difficultés vécues lors de la récente tempête de verglas où des CHSLD et des résidences pour personnes âgées n'ont pas bénéficié de la priorisation adéquate;

Enfin, qu'elle témoigne de sa profonde gratitude envers l'ensemble des équipes d'Hydro-Québec qui ont été à pied d'œuvre depuis le début de la tempête du 5 avril dernier afin de rebrancher les foyers québécois affectés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **73** en annexe)

Pour : **112** Contre : **0** Abstention : **0**

20 avril 2023

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et de la députée indépendante, propose :

QUE, conformément aux articles 33 et 34 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011), monsieur Jean-François Routhier soit nommé de nouveau commissaire au lobbyisme pour un mandat de cinq ans à compter des présentes et que la rémunération et les autres conditions de travail de monsieur Jean-François Routhier soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de M. Jean-François Routhier comme Commissaire au lobbyisme.

(Dépôt n° 531-20230420)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 33 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, un vote requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est requis; un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 74 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

20 avril 2023

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et de la députée indépendante, propose :

QUE, conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), madame Rady Khuong, membre, Commission d'accès à l'information, soit nommée membre et vice-présidente de la Commission d'accès à l'information, affectée à la section juridictionnelle, pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2023 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de Mme Rady Khuong comme membre et vice-présidente de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 532-20230420)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 104 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un vote requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est requis; un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 75 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

20 avril 2023

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et de la députée indépendante, propose :

QUE, conformément aux articles 104, 104.1 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), madame Naomi Ayotte, avocate, Direction des affaires juridiques, Commission d'accès à l'information, soit nommée, suivant la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information établie par règlement du Bureau de l'Assemblée nationale, membre de la Commission d'accès à l'information, affectée à la section surveillance, pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2023 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de Mme Naomi Ayotte comme membre de la Commission d'accès à l'information affectée à la section surveillance.

(Dépôt n° 533-20230420)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 104 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un vote requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est requis; un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 76 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

20 avril 2023

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et de la députée indépendante, propose :

QUE, conformément aux articles 106 et 107 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), monsieur Denis St-Hilaire, directeur général, Fédération des syndicats de l'enseignement, Centrale des syndicats du Québec (CSQ), soit nommé membre de la Commission de la fonction publique, pour un mandat de cinq ans à compter du 8 mai 2023.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 106 de la Loi sur la fonction publique, un vote requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est requis; un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 77 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et de la députée indépendante, propose :

QUE, conformément aux articles 121 et 122 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), soit constituée une liste de membres suppléants pour la Commission de la fonction publique, pour une période d'une année à compter des présentes :

1. M. Pierre Arguin, avocat à la retraite, assesseur, Tribunal des droits de la personne;
2. M. Éric Beaudoin, avocat, BMA Avocats inc.;
3. Mme Lorraine Deveaux, médiatrice, avocate, consultante en prévention et règlement des différends, négociatrice et enquêtrice en pratique privée;
4. Mme Sannie Dumouchel, avocate, Bureau d'aide juridique Centre-Sud, Centre communautaire juridique de Montréal;

20 avril 2023

5. M. Sylvain Lippé, directeur des affaires juridiques et du secrétariat, Tribunal administratif des marchés financiers.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 122 de la Loi sur la fonction publique, un vote requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est requis; un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 78 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et de la députée indépendante, propose :

QUE, conformément aux articles 58, 58.1 et 58.3 de la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres à temps partiel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à compter des présentes :

Volet droits de la personne :

- Pour un mandat se terminant le 15 juin 2027 :

M. Sylvain Le May, conseiller à l'accueil et à l'intégration, Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante, Université du Québec à Montréal;

Volet droits de la jeunesse :

- Pour un mandat se terminant le 15 juin 2027 :

Mme Lizette Gauvreau, retraitée;

20 avril 2023

Mme Martine Roy, directrice régionale,
Développement des affaires LGBTQ2+, Québec
et Est du Canada, Groupe Financier Banque TD;

- Pour un mandat se terminant le 6 décembre 2027 :

Mme Marjorie Villefranche, directrice générale,
Maison d'Haïti.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 58 de la Charte des droits et libertés de la personne, un vote requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est requis; un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 79 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que la gigue est une danse traditionnelle québécoise qui s'est répandue parmi les classes populaires au 19^e siècle;

QU'elle souligne que cette tradition a perduré à travers le temps et s'inscrit maintenant dans le cadre de productions culturelles contemporaines;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de poursuivre rapidement son évaluation afin de désigner la gigue québécoise comme patrimoine immatériel du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

20 avril 2023

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Caron (La Pinière), Mme Labrie (Sherbrooke) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le crédit d'impôt pour le soutien aux aînés à faible revenu; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la population québécoise est composée de plus de 50 % de femmes;

QU'elle reconnaisse que les femmes donnent naissance par le biais d'un accouchement;

QU'elle réitère l'importance de conserver le mot « femme » dans les lois québécoises;

QU'enfin, l'Assemblée nationale rejette toute tentative d'invisibiliser les femmes du corpus législatif québécois.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 80 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

20 avril 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Morin (Acadie), conjointement avec Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale fasse appel à son devoir de mémoire et commémore le génocide arménien qui fut l'une des plus terribles tragédies à marquer le début du vingtième siècle;

QU'elle rende hommage aux 1.5 million de victimes qui, il y a 108 ans, ont péri lors de sombres événements qui débutèrent en avril 1915 et qu'elle exprime sa solidarité envers le peuple arménien et les membres de cette diaspora;

QU'elle rappelle que le peuple arménien a été au cours des dernières années à nouveau victime d'un conflit sanglant dans la région du Haut-Karabakh;

QU'elle appelle de tous ses vœux l'édification d'un monde plus juste, plus pacifique et plus égalitaire et qu'elle réitère son engagement ferme à lutter contre toute forme de haine, de discrimination raciale, ethnique et confessionnelle;

QU'enfin, les membres de cette Assemblée observent une minute de silence en mémoire des victimes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 81 en annexe)

Pour : **102** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de Mme Soucy, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

20 avril 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 20, Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions, procède à des consultations particulières et tiene des auditions publiques le mardi 9 mai 2023 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20, le mercredi 10 mai 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 11 mai 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
Réseau Environnement
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Centre québécois du droit de l'environnement
Conseil de l'industrie forestière du Québec
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
Conseil de la transformation alimentaire du Québec
Association des brasseurs du Québec
Eau Secours!
Alliance des villes du St-Laurent et des Grands Lacs
Assemblée des Premières Nations Québec Labrador
Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec
Fondation Rivières
Coalition québécoise pour des eaux saines
Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques

20 avril 2023

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour la députée indépendante;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour la députée indépendante;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui;

20 avril 2023

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 19, Loi sur l'encadrement du travail des enfants;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2023-2024 du volet « Lois professionnelles » du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale »;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2023-2024 du volet « Économie » du portefeuille « Économie, Innovation et Énergie »;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2023-2024 du volet « Faune et Parcs » du portefeuille « Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs »;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2023-2024 du volet « Transition énergétique » du portefeuille « Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs »;
- la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2023-2024 du volet « Conseil du trésor – Infrastructures » du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale »;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2023-2024 du volet « Santé » du portefeuille « Santé et Services sociaux ».

20 avril 2023

Mme Soucy, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de poursuivre la détermination des observations, conclusions ou recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et auditions publiques concernant le mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 48, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 heures.

Débats de fin de séance

À 13 h 04, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Drainville, ministre de l'Éducation, portant sur le sujet suivant : « les frais de garde sur l'heure du dîner à l'école »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Massé (Sainte-Marie—Saint-Jacques) à Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, portant sur le sujet suivant : « les rénovictions et les spéculateurs immobiliers ».

20 avril 2023

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l’ajournement des travaux au mardi 25 avril 2023, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

À 13 h 29, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l’Assemblée s’ajourne au mardi 25 avril 2023, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 20 avril 2023, à 9 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l’honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 10 Loi limitant le recours aux services d’une agence de placement de personnel et à de la main-d’œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux

La Présidente

NATHALIE ROY

20 avril 2023

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion telle qu'amendée de M. Kelley (Jacques-Cartier) :

(Vote n° 73)

POUR - 112

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roy (CAQ) (Verchères)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)		Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Groncin (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Nichols (IND)	
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)	
	Jeannotte (CAQ)	Prass (PLQ)	

20 avril 2023

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que M. Jean-François Routhier soit nommé de nouveau commissaire au lobbying :

(Vote n° 74)

POUR - 111

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	(Verchères)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Abitibi-Est)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fontecilla (QS)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Groncin (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulet (CAQ)	

20 avril 2023

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que Mme Rady Khuong soit nommée membre et vice-présidente de la Commission d'accès à l'information :

(Vote n° 75)

(Identique au vote n° 74)

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que Mme Naomi Ayotte soit nommée membre de la Commission d'accès à l'information :

(Vote n° 76)

(Identique au vote n° 74)

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que M. Denis St-Hilaire soit nommé membre de la Commission de la fonction publique :

(Vote n° 77)

(Identique au vote n° 74)

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant la constitution d'une liste de membres suppléants pour la Commission de la fonction publique :

(Vote n° 78)

(Identique au vote n° 74)

20 avril 2023

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que M. Sylvain Le May, Mme Lizette Gauvreau, Mme Martine Roy et Mme Marjorie Villefranche soient nommés de nouveau membres à temps partiel de la Commission des droits de la personnes et des droits de la jeunesse :

(Vote n° 79)

(Identique au vote n° 74)

20 avril 2023

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 80)

POUR - 105

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)
Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cicccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Biron (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette (CAQ)	Vézina (Mille-Îles)	Lakhoyan (PLQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Verchères)
Bogemans (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Ghazal (QS)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
Champagne (CAQ)	Jourdain Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)

20 avril 2023

Sur la motion de M. Morin (Acadie), conjointement avec Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 81)

POUR - 102

Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	(Verchères)
Blanchette (CAQ)	Vézina Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Mille-Îles)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Groncin (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
Caron (PLQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulet (CAQ)	